

Conditions d'utilisation pour les clients

campcomp GmbH / Tempstr & Tempcloud

1. Qui sommes-nous

campcomp GmbH, Suisse (« campcomp » ou « nous »), exploite un service de location de services par l'intermédiaire de la plateforme Tempstr (site internet Tempstr et applications tierces Tempcloud et Staffcloud). Par l'intermédiaire de Tempstr, elle met à disposition des collaborateurs pour des missions auprès d'entreprises locataires de services.

campcomp dispose de l'ensemble des autorisations requises en Suisse pour la location de services et le placement de personnel. Sont applicables la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services (LSE/AVG), l'ordonnance correspondante (OSE/AVV), la Convention collective de travail Location de services déclarée de force obligatoire (CCT-LS/GAVP), ainsi que le Code des obligations (CO/OR), la Loi sur le travail (LTr/ArG) et ses ordonnances (OLT/ArGV), la Loi sur l'assurance-accidents (LAA/UVG) et la Loi fédérale sur la protection des données (LPD/DSG). La Convention collective de travail Location de services déclarée de force obligatoire fait partie intégrante du présent contrat-cadre de travail.

Lorsque l'entreprise locataire de services est soumise à une convention collective de travail déclarée de force obligatoire ou à une CCT non déclarée de force obligatoire figurant à l'annexe 1 de la CCT-LS, le bailleur de services doit appliquer à l'égard de la travailleuse ou du travailleur les dispositions de cette convention en matière de salaires et de durée du travail (cf. art. 3 CCT-LS).

L'utilisation de Tempstr est gratuite pour les clients. L'utilisation de l'application Tempcloud est également gratuite pour les clients Tempstr, dans la mesure où elle a lieu dans le cadre de Tempstr. Elle devient toutefois payante lorsqu'elle est utilisée par l'intermédiaire d'un autre prestataire de services en personnel.

2. Champ d'application des présentes conditions

Par votre inscription, votre connexion ou votre utilisation de Tempstr, vous acceptez les présentes conditions d'utilisation ainsi que la politique de confidentialité dans leur version en vigueur. Aucun droit à trouver des candidats appropriés pour des missions ne peut être déduit.

3. Inscription en tant que client

- Sont admis à s'inscrire :
- les personnes physiques majeures domiciliées en Suisse
- les personnes morales ayant leur siège en Suisse
- Vous confirmez que votre entreprise dispose de toutes les autorisations nécessaires.

La personne qui procède à l'inscription confirme son pouvoir de représentation.

Toutes les informations fournies lors de l'inscription doivent être conformes à la vérité. campcomp est en droit, à tout moment, d'exiger la production de documents manquants ou expirés. En cas de manquement, campcomp est en droit de bloquer immédiatement l'accès du client à la plateforme Tempstr et de résilier tout contrat.

4. Obligations du client

- Toutes les indications doivent être correctes et à jour.
- Les prescriptions légales en matière de droit du travail (y compris les CCT applicables) doivent toujours être respectées.
- Les factures émises par campcomp doivent être réglées dans les délais. Sauf convention contraire dans le contrat-cadre, les factures sont émises deux fois par mois et le délai de paiement est de 10 jours.

5. Contrats de location de services

Avant la première mission, le client signe les Conditions générales pour la location de services, qui constituent la base de chaque contrat individuel de location de services. Les Conditions générales pour la location de services font partie intégrante de chaque contrat.

Lors de chaque confirmation de mission, un contrat de location de services réglant les conditions de la mission concernée est automatiquement établi. Le client s'engage à signer valablement l'ensemble des documents contractuels.

Les contrats sont signés par voie électronique et doivent être valablement signés.

6. Saisie du temps de travail

Les heures de travail sont enregistrées via Tempstr :

- Connexion au début de la mission
- Déconnexion à la fin de la mission

Le client vérifie et confirme les heures de travail saisies par le candidat ; il dispose d'un délai de 18 heures à compter de la déclaration des heures travaillées pour les contester. À défaut, les heures déclarées sont réputées approuvées.

7. Évaluations

Après la fin de la mission, le client et le candidat soumettent des évaluations. campcomp peut adapter ou supprimer des évaluations. Les deux parties sont invitées à évaluer de manière bienveillante et constructive.

8. Blocage de l'accès

campcomp peut exclure des clients, en particulier en cas de :

- violation contractuelle
- retard de paiement ou insolvabilité
- manquement aux obligations envers les candidats
- évaluations inférieures au niveau minimum défini

9. Responsabilité

campcomp n'est responsable que dans la mesure légalement impérative. Aucun droit à une disponibilité permanente de la plateforme ne peut être déduit.

L'ensemble des contenus de la plateforme Tempstr ainsi que des applications et sites associés sont la propriété de campcomp ou ont été concédés en licence à campcomp. L'utilisateur prend acte qu'il n'acquiert en aucune manière de droits de propriété intellectuelle sur la plateforme Tempstr, ni sur les contenus et services mis à disposition par campcomp. campcomp se réserve le droit de résilier l'application et ses services à tout moment, par écrit, moyennant un préavis d'au moins 30 jours. L'utilisateur s'engage à respecter en tout temps les droits de propriété intellectuelle de campcomp et de tiers.

10. Droit applicable et for

Le droit suisse est applicable. Le for est Olten.

État : avril 2026 | campcomp GmbH | Tempstr / Tempcloud